

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES



6^{ème} RALLYE NATIONAL DU CRISTAL

13, 14 & 15 Avril 2018

Coupe de France des Rallyes coefficient 3

Comité d'Honneur : en cours de constitution

- ❖ Jacky CLEMENT, Président de la ligue grand est du sport automobile.
- ❖ Mesdames, Messieurs les Maires des Communes traversées.
- ❖ Christian Geix Maire de Baccarat

Parution du règlement et ouverture des engagements :	Lundi 26 Février 2018 www.asa-stanislas.com
Clôture des engagements :	Lundi 02 avril 2018, à minuit (Cachet de la poste faisant foi)
Mise à disposition du road-book :	Samedi 07 avril 2018 de 08h15 à 12h00 Dimanche 08 avril 2018 de 08h15 à 12h00 Jeudi 12 avril 2018 de 08h15 à 12h00 Vendredi 13 avril 2018 de 08h15 à 12h00 Baccarat Pièces Autos - 23 Rue Adrien Michaut, 54120 Baccarat
Reconnaitances :	1 ^{ère} session : Samedi 07 avril 2018 à partir de 08h15 à 12h00 et 14h00 à 18h00 Dimanche 08 avril 2018 de 08h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 2 ^{ème} session : Jeudi 12 avril 2018 de 08h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Vendredi 13 avril 2018 de 08h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Pour plus de précisions, consulter l'article 6.2.6P.
Vérifications administratives :	Vendredi 13 avril 2018, de 17h00 à 22h00. Place du marché – Avenue de Lachapelle – 54120 BACCARAT.
Vérifications techniques :	Vendredi 13 avril 2018, de 17h15 à 22h15. Place du marché – Avenue de Lachapelle – 54120 BACCARAT.
Mise en place du parc de départ :	Vendredi 13 avril 2018, à l'issue des vérifications techniques. Camping de Baccarat.
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 14 Avril 2018, à 10h00 Salle des fêtes à Baccarat.
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 14 Avril 2018, à 10h30 Tableau d'affichage, salle des fêtes à Baccarat.
Publication des heures et ordre de départ de l'Etape 1 :	Samedi 14 Avril 2018, à 10h30 Tableau d'affichage, salle des fêtes à Baccarat.
Briefing des pilotes :	Briefing écrit remis contre émargement aux contrôles administratifs
Départ 1 ^{ère} voiture du parc fermé ETAPE 1 :	Samedi 14 Avril 2018, à 11h00 (1 ^{er} VH)
Arrivée 1 ^{ère} voiture au parc fermé ETAPE 1 :	Samedi 14 Avril 2018, à 21h54 (1 ^{er} VH)
Publication des heures et ordre de départ de l'Etape 2 :	Samedi 14 Avril 2018, 30 min après l'arrivée du dernier équipage Tableau d'affichage, salle des fêtes à Baccarat.
Départ 1 ^{ère} voiture du parc fermé ETAPE 2 :	De Baccarat - Dimanche 15 Avril 2018, à 8h00 (1 ^{er} VH)
Arrivée 1 ^{ère} voiture au parc fermé ETAPE 2 :	Dimanche 15 Avril 2018, à 15h11 (1 ^{er} VH)
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 15 Avril 2018, 30 min après l'arrivée du dernier équipage

Tableau d'affichage, salle des fêtes à Baccarat., ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé.

Remise des prix :

Dimanche 15 Avril 2018, sur le Podium suivie d'un pot a la salle des fêtes de Baccarat.

Vérifications finales :

Dimanche 15 Avril 2018, Garage Bertin à Baccarat

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Stanislas organise, en qualité d'organisateur administratif et technique :

Le 6^{ème} Rallye National du Cristal.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue grand Est du sport automobile le 27 février 2018 sous le numéro 13 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 184 en date du vendredi 9 Mars 2018

Organisateur technique

ASA STANISLAS :

Adresse :	64 Rue de Viller – BP 40 017 54302 LUNEVILLE Cedex
Tél secrétariat Rallye Stanislas :	03 83 74 20 03
E-mail :	asa.stanislas@orange.fr
Président de l'ASA Stanislas :	Claude BRANDENBERG Portable : 06 20 39 81 52

Comité d'Organisation :

Président :	Aurélien GERARD
Membres :	Tous les membres du comité directeur de l'Asa Stanislas

- Coordinateur des engagements : Yves Colombo - 06 08 98 04 09
asa.stanislas-concurrent@orange.fr
- Responsable road-book & coordinateur équipes d'implantation E.S. Aurélien GERARD - 06.19.05.62.15
asa.stanislas-tresorier@orange.fr
- Responsable accueil officiels : Claude BRANDENBERG - 06 20 39 81 52
asa.stanislas-officiels@orange.fr
- Coordinateur parc assistance : Mathieu Berst
- Responsable parc de regroupement : Mathieu Berst
- Responsable Commissaires : Willy ANTOINE
asa.stanislas-commissaire@orange.fr
- Responsable Sécurité : Aurélien GERARD
- Coordinateur hébergement et VIP : Claude BRANDENBERG
- Responsable logistique & matériel : Claude BRANDENBERG
- Responsable implantation des infrastructures à Baccarat : Ville de Baccarat

Permanence du Rallye & PC Course & Salle Presse :

Salle des fêtes de Baccarat – Avenue de Lachapelle

Tél : xx xx xx xx xx (ligne directe PC Course)

Vendredi 13 avril 2018 de 14h00 à Dimanche 15 Avril fin du rallye

1.1P. OFFICIELS

Président du collège :	Jean-Luc RENO	Licence N°
Membres du collège	Aurélien KIRMANN	Licence N°
	Jean WAMBACH	Licence N°
Secrétaire du collège	Michèle PECAULD	Licence N°
Directeur de course :	Charly ZUMSTEG	Licence N°
Directeur de course Adjoint et VHC / VHRS / Déléguer Rallye 2	François LANGLET	Licence N°
Adjoints à la Direction de Course	Martial PEUGEOT	Licence N°
	Olivier DEVAUX	Licence N°
Directeurs de Course Délégués en ES	Franck MADER	Licence N°
	Michel POTHEAU	Licence N°
Directeurs de Course Adjoints Délégué ES	Jean-Jacques SICHLER	Licence N°
	Joëlle POTHEAU	Licence N°
Stagiaire	David CLAUDE	Licence N°
Commissaire Technique Responsable / déléguer Rallye 2	Hervé DUROU	Licence N°
Commissaire Technique	Daniel HAEFFELIN	Licence N°
	Equipe DUROU	Licence N°
	Equipe DUROU	Licence N°
Chargés Relations avec les concurrents Responsable	Isabelle RENO	Licence N°
Chargés Relations avec les concurrents	Germain CHIPPAUX	Licence N°
Chargés Relations avec les concurrents	Joël RIBEIRO-DIAS	Licence N°
Médecin chef	Jean Paul DIDELOT	Licence N°
Médecins en ES	Michel WIEDENKELLER	Licence N°
	Jean Claude EHLINGER	Licence N°
	Patrick DOVEZE	Sans
Responsable Informatique	Gérard PEUREUX	Licence N°
Chargés de la relation avec la presse	Marc HENRY	Licence N°
Chronométrateurs départ ES 1 - 3 / 7 - 9	Gérard CARCHON	Licence N°
Arrivée ES 1 - 3 / 7 - 9	Thiery STOECKLE	Licence N°
Départ ES 2 - 4 - 6 / 8 - 10	Christian GERMAIN	Licence N°
Arrivée ES 2 - 4 - 6 / 8 - 10	Odile PEUREUX	Licence N°
Départ ES 5	Michel VIEUXMAIRE	Licence N°
Arrivée ES 5	Denis PARMENTIER	Licence N°
Véhicule d'encadrement		
Tricolore	Claude BRANDENBERG	Licence N°
	Denis HUSTACHE	Licence N°
Autorité	Aurélien GERARD	Licence N°
	Francis ROMBOURG	
INFO 1	Didier GERARDIN	Licence N°
INFO 2	Eric VARREY	Sans
DAMIER	Yves COLOMBO	Licence N°
	Bernard COUSIN	Licence N°

ES 1/3 Les Colombes

- ❖ Nombre de postes de commissaires : 9
- ❖ Nombre d'extincteurs par poste : 1
- ❖ Nombre de commissaires : 9
- ❖ Nombre d'ambulance : 1

ES 2/4/6 Les Grands Prés

- ❖ Nombre de postes de commissaires : 17
- ❖ Nombre d'extincteurs par poste : 1
- ❖ Nombre de commissaires : 17
- ❖ Nombre d'ambulance : 1

ES 5 Ville de Baccarat

- ❖ Nombre de postes de commissaires : 13
- ❖ Nombre d'extincteurs par poste : 1
- ❖ Nombre de commissaires : 13
- ❖ Nombre d'ambulance : 1

ES 7/9 Le Pont d'Epinal

- ❖ Nombre de postes de commissaires : 21
- ❖ Nombre d'extincteurs par poste : 1
- ❖ Nombre de commissaires : 21
- ❖ Nombre d'ambulance : 1

ES 8/10 La Fosse

- ❖ Nombre de postes de commissaires : 12
- ❖ Nombre d'extincteurs par poste : 1
- ❖ Nombre de commissaires : 12
- ❖ Nombre d'ambulance : 1

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6^{ème} Rallye National du Cristal compte pour :

- la Coupe de France des rallyes 2018 Coefficient 3
- le challenge des rallyes de la ligue grand Est du Sport Automobile 2018
- le challenge de l'ASA STANISLAS 2018

L'ITINERAIRE HORAIRE FIGURE DANS L'ANNEXE « ITINERAIRE ».

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par email, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu Salle des fêtes de Baccarat – Avenue de Lachapelle – 54120 BACCARAT (Tél. xx xx xx xx xx) :

Vendredi 13 avril 2018, de 17h00 à 22h00

A l'issue des vérifications techniques qui auront lieu Place du marché – Avenue de Lachapelle – 54120 BACCARAT,

Vendredi 13 avril 2018, de 17h15 à 22h15.

Les véhicules seront mis en parc fermé, avec un service de surveillance assuré du Samedi 14 au Dimanche 15 Avril.

Les vérifications finales seront effectuées Dimanche 15 Avril 2018 :

Garage Bertin à Baccarat - Tél : 03.83.75.16.74

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute concurrent qui désire participer au 6^{ème} Rallye National du Cristal doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 02 Avril 2018 minuit.

3.1.10P. Le nombre maximum d'engagés est fixé à 130 voitures maximum. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

avec la publicité facultative des organisateurs : 650,00 €

avec la publicité facultative des organisateurs et 1 membre d'équipage ASA STANISLAS : 600,00 €

avec la publicité facultative des organisateurs et 2 membres d'équipage ASAC VOSGIEN : 580,00 €

avec la publicité facultative des organisateurs équipage Asa Nancy, Lorrain : 580,00€

sans la publicité facultative des organisateurs : 1.220,00 € (x 2)

395 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements (chèque établi à l'ordre de l'ASA STANISLAS).

Les chèques ne seront encaissés qu'à partir du lundi 16 Avril 2018.

Important : Merci de joindre à votre demande d'engagement :

- la photocopie des permis de conduire des deux membres de l'équipage.
- la photocopie des licences des deux membres de l'équipage.
- Une photo d'identité des deux membres de l'équipage
- l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail donc merci d'inscrire votre adresse mail de façon lisible.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'ASA Stanislas ou par mail à :

asa.stanislas@orange.fr avant le Jeudi 12 Avril 2018, dernier délai.

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusées et non présentées aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenu. Merci de votre compréhension.

3.2.7. UN BRIEFING ECRIT SERA REMIS AUX EQUIPAGES AU CONTROLE ADMINISTRATIF LE à

3.2.9.P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Les zones « casques » seront identifiées à l'aide des panneaux prévus à cet effet.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet.

Pour chaque équipage, il ne sera admis qu'un véhicule d'assistance dans le parc. Pour y accéder, il devra impérativement être muni de son sticker ASSISTANCE collé au pare-brise.

Un parc remorques étant prévu rue du pont de pierre à Baccarat, les remorques ainsi que tout autre véhicule seront interdits dans le parc d'assistance. Le non-respect de cette interdiction sera sanctionné d'une pénalité en temps.

Le parc remorques ne sera pas gardé.

4.3.2.1. P. PARC D'ASSISTANCE

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut pas dépasser 30km/h sous peine de pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de

course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sous peine d'exclusion immédiate de la compétition sans remboursement des frais d'engagements.
- en outre, le piquetage est interdit.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.7. EXTINCTEURS.

Les extincteurs installés conformes à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés A partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise ne conformité
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévusur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.1.6 du présent règlement.

ARTICLE 5.2. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 6^{ème} RALLYE NATIONAL DU CRISTAL représente un parcours de 416.08 km. Il est divisé en 2 étapes et en 5 sections. Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 108.46 km.

Etape 1 : 182.54 km au total, dont 64.44 km d'ES

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1

ES 1/3	Les Colombes	2 x 10.25	=	20.500 km
ES 2/4/6	Les Grands Prés	3 x 13.84	=	41.520 km
ES 5	Ville de Baccarat	1 x 2.42	=	2.420 Km

Etape 2 : 233.54 km au total, dont 44.02 km d'ES

Les épreuves spéciales sont :

Etape 2

ES 7/9	Le Pont d'Epinal	2 x 9.83	=	19.660 km
ES 8/10	La Fosse	2 x 12.18	=	24.36 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le Road - Book pourra vous être transmis par la poste après réception de votre engagement en Colissimo **(12.00 €)**, **Prévoir le montant** sur le chèque d'engagement.

6.2.5. Deux sessions de reconnaissances auront lieu :

Samedi 07 avril 2018 à partir de 08h15 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Dimanche 08 avril 2018 de 08h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Ou

Jeudi 12 avril 2018 de 08h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vendredi 13 avril 2018 de 08h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le panachage est interdit.

Elles devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation FFSA et dans le strict respect du Code de la route comportant notamment l'interdiction du bruit et de la vitesse afin de ne pas gêner les riverains.

Les concurrents auront l'obligation d'apposer sur le pare-brise de leur véhicule, en haut et à droite, un sticker de contrôle de reconnaissance qui leur sera remis en même temps que leur road-book.

Trois passages seulement seront autorisés dans chacune de spéciales à reconnaître. Des contrôles seront effectués.

Nous vous signalons que nous serons particulièrement intransigeants lors des contrôles que nous effectuerons pendant les reconnaissances. Un carton de pointage sera remis lors de la distribution des road-book. Ce carton de pointage devra être rempli par l'équipage (heure d'entrée dans l'ES et heure de sortie) sous son entière responsabilité et rendu lors des vérifications administratives sous peine de pénalités en temps à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

6.2.6. **EQUIPAGES.** Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissance. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation devra être déposée auprès de l'organisateur du rallye.

Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

Dans le but de protéger les bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou pour minimiser la vitesse le jour de la course, des cordes seront protégées (piquets, séparateurs ou autres dispositifs).

La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

Le carnet d'itinéraire (road-book) sera à disposition au Baccarat Pièces Autos - 23 Rue Adrien Michaut, 54120 Baccarat

Samedi 07 avril 2018 de 08h15 à 12h00
Dimanche 08 avril 2018 de 08h15 à 12h00

Et

Jeudi 12 avril 2018 de 08h15 à 12h00
Vendredi 13 avril 2018 de 08h15 à 12h00

Le Road - Book pourra vous être transmis par la poste après réception de votre engagement en Colissimo **(12 €)**, **Prévoir le montant** sur le chèque d'engagement.

6.2.7 P. Pénalités

Les reconnaissances effectuées en dehors des jours et horaires autorisés ou le non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série seront sanctionnés comme suit :

Départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagements du rallye et demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissance proposées par l'organisateur :

Le week-end précédant le départ du rallye ;

Deux journées consécutives précédant le départ du rallye.

Le panachage est interdit.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Les Commissaires de route seront vêtus de chasubles de couleur orange portant la mention Commissaire.

Les Chefs de poste seront vêtus de chasubles de couleur orange portant la mention Chef de poste.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- ♣ Avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- ♣ Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- ♣ Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- ♣ Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- ♣ Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- ♣ Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif

7.5.17P. Sécurité des concurrents

Chaque voiture de compétition devra transporter un triangle rouge réfléchissant qui, en cas d'arrêt de la voiture pendant une épreuve spéciale, devra être placé par un membre de l'équipage dans un endroit visible à 50 mètres en amont de la voiture afin d'avertir les pilotes suivants. Ce triangle devra être mis en place même si la voiture arrêtée est hors de la route. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon au numéro de téléphone communiqué lors des vérifications. La non observation de cette règle entraînera une pénalité financière qui sera à la discrétion des commissaires sportifs.

7.5.17.2 P. Chaque voiture de compétition aura à son bord une « croix rouge » et un signe « OK » vert (format A4) . Les équipages devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de main. La présence d'une lampe de poche est également recommandée.

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la croix rouge devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate le signe OK vert devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

Si l'équipage quitte la voiture, le signe OK devra être affiché de manière visible des autres concurrents.

7.5.17.3 P. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES, afin notamment de libérer la route, seul le Directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concernés ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	1er	2 ^{em}	3 ^{em}	4 ^{em}	5 ^{eme}	6 ^{eme}
SCRATCH	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe		
CLASSES						
De 1 à 3 partants	1 Coupe					
De 4 à 6 partants	1 Coupe	1 Coupe				
De 7 à 12 partants	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe			
12 partants et plus	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe	1 Coupe		
Féminin	1 coupe					

Coupes au SCRATCH - CLASSES.

Commissaires : 3 coupes ou prix seront distribués au sort.

La remise des prix se déroulera Dimanche 15 Avril à la Salle des Fête de Baccarat.